

Capitaux propres / dettes / autres fonds propres : quels critères de distinction ? - Instant learning

Distinguer les différentes catégories de passifs selon les critères du PCG et du règlement ANC 2024-07

Code 702896	Durée 2 heures / 2 heures	Tarif Inter* 299 € HT
-----------------------	-------------------------------------	---------------------------------

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Comptables – Responsables comptables – Managers et collaborateurs des fonctions comptables et financières – Experts-comptables – Commissaires aux comptes – Collaborateurs de cabinet d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes

PRÉ-REQUIS

Avoir une bonne connaissance de l'activité de l'entreprise et pratiquer la révision des comptes

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Format condensé pour maximiser l'acquisition de compétences opérationnelles?

Flexibilité grâce à un format entièrement à distance et court?

Peut être associé à d'autres classes virtuelles pour approfondir progressivement vos compétences

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Appliquer la nouvelle classification comptable des passifs selon le règlement ANC 2024-07

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Appliquer la nouvelle classification comptable des passifs selon le règlement ANC 2024-07

Déterminer la nature des passifs

- Classer les éléments de passifs en distinguant capitaux propres / dettes / autres fonds propres selon le référentiel normatif comptable et l'apport du règlement ANC 2024-07

Présenter les autres fonds propres dans les comptes annuels

- Comptabiliser les situations à classer dans les autres fonds propres
- Présenter les comptes annuels avec la rubrique autres fonds propres et ses impacts dans l'annexe
- Quiz de synthèse sur les critères de distinction des passifs

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.



Prochaines sessions

...

A DISTANCE

- 5 Oct. 2026
- 3 Déc. 2026

